

Communiqué de presse du Conseil sur l'adoption en première lecture du projet de budget 2007 (14 juillet 2006)

Légende: Communiqué de presse, du 14 juillet 2006, illustrant l'intervention du Conseil de l'Union européenne dans le déroulement de la procédure budgétaire annuelle.

Source: PRESS OFFICE/NEWSROOM. [EN LIGNE]. [Bruxelles]: Conseil de l'Union européenne, [18.09.2006]. 11320/06 (Presse 208). Disponible sur

http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/fr/ecofin/90638.pdf.

Copyright: (c) Union européenne, 1995-2012

URL:

http://www.cvce.eu/obj/communique_de_presse_du_conseil_sur_l_adoption_en_premiere_lecture_du_projet_de_budget_2007_14_juillet_2006-fr-808cf048-64e5-4cc2-9778-28b82809bf1f.html

Date de dernière mise à jour: 06/09/2012

Communiqué de presse du Conseil
2742ème session du Conseil
Affaires économiques et financières
Budget
Bruxelles, le 14 juillet 2006

Présidente **Mme Ulla-Maj WIDEROOS**
Second ministre des finances de Finlande

Principaux résultats du Conseil

Le Conseil a approuvé, à la majorité qualifiée et en première lecture, le projet de budget général pour l'exercice 2007 après une réunion de concertation avec le Parlement européen et la Commission. Le projet de budget sera adopté en point "A" - sans discussion - par le Conseil "Affaires générales et relations extérieures" lors de sa session du 17 juillet.

La Commission a présenté un avant-projet de budget au printemps 2006.

Selon l'usage, ce projet de budget sera examiné et amendé en première lecture par le Parlement européen à l'automne 2006. La Commission présentera, également à l'automne, l'habituelle lettre rectificative ad hoc avant la deuxième lecture du Conseil, qui est prévue pour novembre 2006.

Sommaire1

Participants

Points ayant fait l'objet d'un débat

Résultats de la réunion de concertation avec le Parlement européen

Établissement du projet de budget des Communautés européennes pour l'exercice financier 2007

Divers

– Révision du règlement financier

Autres points approuvés

Néant

Participants

Les gouvernements des États membres et la Commission européenne étaient représentés comme suit:

Belgique:

M. Jan DE BOCK Représentant permanent

République tchèque:

M. Bohdan HEJDUK Directeur général, ministère des finances

Danemark:

M. Claus GRUBE Représentant permanent

Allemagne:

M. Thomas MIROW Secrétaire d'État au ministère fédéral des finances

Estonie:

M. Väino REINART Représentant permanent

Grèce:

M. Petros DOUKAS Secrétaire d'État à l'économie et aux finances

Espagne:

M. Carlos BASTARRECHE Représentant permanent

France:

Pierre SELLAL Représentant permanent

Irlande:

M. Bobby MCDONAGH Représentant permanent

Italie:

M. Rocco Antonio CANGELOSI Représentant permanent

Chypre:

M. Stavros MICHAEL Directeur, ministère des finances

Lettonie:

Mme Irēna KRŪMANE Secrétaire d'État au ministère des finances

Lituanie:

M. Jaunius SIMONAVIČIUS Ministre adjoint des finances

Luxembourg:

Mme Martine SCHOMMER Représentant permanent

Hongrie:

M. Tamas KATONA Secrétaire d'État politique, ministère des finances

Malte:

M. Tonio FENECH Secrétaire d'État ("Parliamentary Secretary"), ministère des finances

Pays-Bas:

M. Tom de BRUIJN Représentant permanent

Autriche:

M. Alfred FINZ Secrétaire d'État au ministère fédéral des finances

Pologne:

M. Jarosław PIETRAS Secrétaire d'État au ministère des finances

Portugal:

M. Alvaro MENDONCA E MOURA Représentant permanent

Slovénie:

M. Igor SENČAR Représentant permanent

Slovaquie:

Mr Maroš ŠEFČOVIČ Représentant permanent

Finlande:

Mme Ulla-Maj WIDEROOS Second ministre des finances

M. Rauno LÄMSÄ Conseiller

Suède:

M. Jens HENRIKSSON Secrétaire d'État auprès du ministre des finances

Royaume-Uni:

M. Ed BALLS "Economic Secretary" au trésor

Commission:

Mme Dalia GRYBAUSKAITĖ Membre

Autres participants:

M. Janusz LEWANDOWSKI Président de la commission des budgets du Parlement européen

Les gouvernements des États en voie d'adhésion étaient représentés comme suit:**Bulgarie:**

M. Lubomir DATZOV Ministre adjoint des finances

Roumanie:

Mme Raluca ZAMFIRESCU Directeur, ministère des finances publiques

Points ayant fait l'objet d'un débat

Résultats de la réunion de concertation avec le Parlement européen

Avant d'examiner et d'établir le projet de budget pour l'exercice financier 2007, le Conseil a procédé à la rencontre habituelle avec une délégation du Parlement européen, s'inscrivant dans le cadre de l'accord interinstitutionnel. Cette délégation était conduite par M. Janusz LEWANDOWSKI, président de la Commission des budgets, et composée comme suit:

M. James ELLES, rapporteur pour la section III (Commission) du budget 2007, M. Louis GRECH, rapporteur pour les autres sections du budget 2007, M. Reimer BÖGE, Mme Ingeborg GRÄBLE, Mme Catherine GUY-QUINT, Mme Anne JENSEN, M. Jan MULDER, M. Giovanni PITTELLA, M. Paul RÜBIG, M. Antonis SAMARAS, M. Esko SEPPÄNEN, M. László SURJÁN, Mme Helga TRÜPEL, M. Kyösti VIRRANKOSKI et M. Ralf WALTER, membres du Parlement européen.

Mme Dalia GRYBAUSKAITĖ, membre de la Commission européenne, a participé à cette réunion de concertation.

Cette réunion, qui avait été préparée par un "trilogue" le 10 juillet 2006, a porté sur les grandes lignes du budget 2007, ainsi que sur les questions spécifiques ci-après liées à ce budget:

– Agriculture:

Le Parlement européen et le Conseil sont convenus de reprendre l'examen des dépenses agricoles à l'automne, sur la base de la lettre rectificative que présentera la Commission.

– Accords de pêche internationaux:

Le Conseil et le Parlement européen sont convenus de reprendre les discussions sur cette question en novembre, sur la base de la lettre rectificative que la Commission présentera à l'automne.

– Politique étrangère et de sécurité commune (PESC):

Le Parlement européen et le Conseil s'efforceront de parvenir à un accord sur le montant du budget de la PESC pour 2007 au plus tard en novembre, conformément aux dispositions de l'accord interinstitutionnel.

– Projets pilotes et actions préparatoires:

Le Conseil a pris note des observations spécifiques formulées par le Parlement européen et par la Commission à propos des propositions du Conseil et a déclaré que les négociations se poursuivraient.

– Dépenses administratives (rubrique 5):

Le Conseil a confirmé deux déclarations, l'une portant sur l'"amélioration de la productivité pour la période 2007-2013", y compris le gel de postes après le départ à la retraite des titulaires, et l'autre concernant le

"recrutement lié à l'élargissement de 2004", ainsi que la suppression de 500 postes à la Commission, prévue d'ici à 2010.

Établissement du projet de budget des Communautés européennes pour l'exercice financier 2007

(voir documents 11277/06 + ADD 1, 11278/06 + ADD 1, ADD 2)

Après la rencontre avec le Parlement européen et sur la base des travaux préparatoires effectués par le Comité des représentants permanents et lors de la réunion de concertation avec le Parlement européen, le Conseil a confirmé à la majorité qualifiée l'accord dégagé par le Comité des représentants permanents sur le projet de budget général pour 2007 et ses déclarations qui figurent dans les documents 11277/06 + ADD 1 et 11278/06 + ADD 1 et ADD 2.

Le Conseil donne mandat à la présidence, assistée par le Secrétariat général du Conseil, pour mettre au point les documents budgétaires et les transmettre au Parlement européen conformément au calendrier prévu.

Le projet de budget sera adopté formellement en point "A" par le Conseil "Affaires générales et relations extérieures" lors de sa session du 17 juillet.

L'**APB** 2007 s'élève à:

- 126 824 088 852 EUR en crédits pour **engagements**;
- 116 418 093 086 EUR en crédits pour **paiements**.

Par rapport au budget 2006, ces montants représentent, en ce qui concerne les crédits pour engagements, une augmentation de 4,6%, et, pour ce qui est des crédits pour paiements, une augmentation de 3,9%. La procédure budgétaire 2007 sera marquée par deux éléments importants, à savoir, d'une part, les nouvelles perspectives financières pour la période 2007-2013 et, d'autre part, l'adhésion prochaine à l'UE de deux pays, qui reste à confirmer. Il est à noter que de nouvelles rubriques remplaçant l'ancienne classification ont été établies dans le cadre financier 2007-2013.

Le projet de budget pour 2007, établi par le Conseil sur la base de l'UE à 27, s'élevait en première lecture à:

- **125 755 695 132 EUR en crédits pour engagements**;
- **114 612 819 366 EUR en crédits pour paiements**.

Par rapport au budget 2006 ces montants représentent, en ce qui concerne les crédits pour engagements, une augmentation de 3,68%, et, pour ce qui est des crédits pour paiements, une augmentation de 2,26%. Par rapport à l'APB 2007, ces montants représentent, en ce qui concerne les crédits pour engagements, une baisse de 0,84 %, et, pour ce qui est des crédits pour paiements, une baisse de 1,55 %.

Les résultats des travaux sont résumés dans le tableau ci-après:

[Tableau]

Divers

– Révision du règlement financier

En réponse à une initiative du Parlement européen, le Conseil a rappelé qu'il était important d'établir la version définitive du règlement financier en temps voulu et il a réaffirmé qu'il avait l'intention de tout mettre en œuvre à cet effet et qu'il était disposé à procéder à cette révision du règlement financier conformément à la procédure de concertation.

Autres points approuvés

Néant

¹ - Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.

- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil

<http://www.consilium.europa.eu>.

- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.